

Paris, le 8 janvier 2015

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

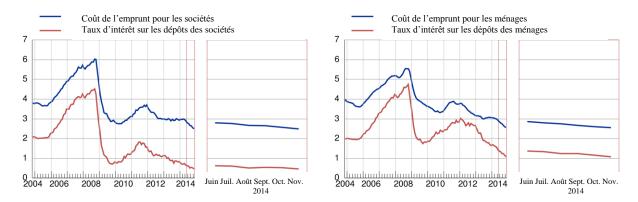
TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES DE LA ZONE EURO

Novembre 2014

- L'indicateur composite du coût d'emprunt pour les nouveaux prêts accordés aux sociétés la diminué de 9 points de base par rapport au mois précédent, revenant à 2,49 % en novembre 2014, soit la septième baisse de suite depuis mai 2014.
- L'indicateur composite du coût d'emprunt pour les nouveaux prêts au logement accordés aux ménages¹ a enregistré une baisse de 6 points de base, à 2,55 % en novembre, soit la dixième baisse de suite depuis février 2014.
- Au cours du même mois, les taux d'intérêt composites sur les nouveaux dépôts des sociétés et des ménages de la zone euro ont diminué. Pour le taux de la facilité de dépôt, cette évolution représente la dixième baisse de suite depuis février 2014.

¹ Dans ce communiqué de presse, « sociétés » se rapporte aux sociétés non financières (secteur S. 11 du Système européen des comptes 1995 ou SEC 95) et « ménages » recouvre les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (secteurs S. 14 et S. 15 du SEC 95). Les « banques » désignent les institutions financières monétaires (secteurs S. 121 et S. 122 du SEC 95).

Taux d'intérêt des banques¹ sur les contrats nouveaux de prêt et de dépôt concernant les sociétés et les ménages de la zone euro (en pourcentage annuel)



Taux d'intérêt des banques appliqués aux sociétés

En novembre 2014, tandis que l'indicateur composite du coût d'emprunt, qui combine les taux d'intérêt appliqués à l'ensemble des prêts consentis aux sociétés, a baissé, le coût des nouveaux emprunts contractés par les sociétés a affiché des évolutions contrastées pour les prêts de faible montant (jusqu'à 250 000 euros) comme pour les prêts d'un montant supérieur à 1 million d'euros. Par exemple, le taux d'intérêt appliqué aux nouveaux prêts d'un montant supérieur à un million d'euros assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à trois mois est resté pratiquement inchangé à 1,73 %. Le taux pratiqué sur les nouveaux prêts de même montant, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à dix ans, a diminué de 49 points de base pour ressortir à 2,18 %. La baisse en glissement mensuel s'explique par l'effet taux d'intérêt, qui a représenté 46 points de base de la variation. En ce qui concerne les nouveaux prêts d'un montant inférieur ou égal à 250 000 euros, assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à trois mois, le taux moyen pratiqué a diminué de 22 points de base, à 3,76 %. La baisse en glissement mensuel est imputable à l'effet taux d'intérêt.

S'agissant des nouveaux contrats de dépôt, le <u>taux d'intérêt appliqué aux dépôts des sociétés d'une</u> <u>durée inférieure ou égale à un an</u> a diminué de 7 points de base, à 0,41 %, en novembre 2014.

Le taux d'intérêt des <u>nouveaux prêts accordés aux entrepreneurs individuels et aux sociétés de</u> <u>personnes, assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou</u> égale à un an, a augmenté de 12 points de base, pour s'établir à 2,93 %.

Taux d'intérêt des banques appliqués aux ménages

L'indicateur composite du coût d'emprunt, qui combine les taux d'intérêt sur l'ensemble des prêts au logement consentis aux ménages, s'est inscrit en recul en novembre 2014. Le taux d'intérêt sur les prêts au logement assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an est demeuré pratiquement inchangé, à 2,43 %, tandis que le taux équivalent dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à dix ans a reculé de 6 points de base, à 2,73 %. Au cours de la même période, le taux d'intérêt des prêts nouveaux à la consommation

consentis aux ménages, assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an, a augmenté de 17 points de base, passant à 5,66 %.

Les taux convenus sur les nouveaux dépôts des ménages ont affiché des évolutions contrastées. Le taux d'intérêt sur les <u>dépôts à terme d'une durée inférieure ou égale à un an</u> a reculé de 7 points de base, à 1,05 %, tandis que le taux d'intérêt appliqué aux <u>dépôts remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois</u> est resté globalement inchangé à 0,89 % en novembre 2014.

	Taux d'intérêt des banques				Volumes de contrats nouveaux (en milliards d'euros)			
		Variation mensuelle (en points de base)						
	Nov. 2014		Effet taux d'intérêt	Effet pondération	Nov. 2014	Oct. 2014	Nov. 2013	
Sociétés								
Prêts d'un montant supérieur à un million d'euros à taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à trois mois	1,73%	-1	-5	+4	99,54	117,06	102,89	
Prêts d'un montant supérieur à un million d'euros dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à dix ans	2,18%	-49	-46	-3	4,14	3,96	3,15	
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 250 000 euros à taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à trois mois	3,76%	-22	-18	-4	17,85	18,32	16,47	
Indicateur composite du coût d'emprunt	2,49%	-9	-8	0	239,35	240,48	262,28	
Dépôts à terme d'une durée inférieure ou égale à un an	0,41%	-7	-6	0	65,76	76,96	87,30	
Entreprises individuelles et sociétés de personnes								
Prêts assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an	2,93%	+12	+5	+7	4,30	5,38	4,11	

	Taux d'intérêt des banques				Volumes de contrats nouveaux (en milliards d'euros)			
		Variation mensuelle (en points de base)						
	Nov. 2014		Effet taux d'intérêt	Effet pondération	Nov. 2014	Oct. 2014	Nov. 2013	
Ménages								
Prêts au logement assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an	2,43%	0	-1	+1	11,13	12,54	11,03	
Prêts au logement dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à dix ans	2,73%	-6	-6	0	20,05	20,01	14,95	
Prêts à la consommation assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an	5,66%	+17	+13	+4	2,36	2,49	2,56	
Indicateur composite du coût d'emprunt	2,55%	-6	-6	0	44,91	44,57	43,57	
Dépôts à terme d'une durée inférieure ou égale à un an	1,05%	-7	-3	-4	56,30	64,26	66,64	
Dépôts remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois*	0,89%	-2	-2	0	2 055,34	2 056,22	2 046,74	

^{*} Pour cette catégorie d'instrument, le concept de contrat nouveau est étendu à l'ensemble des encours et n'est donc pas comparable au volume de contrats nouveaux des autres catégories; les ménages et les entreprises sont regroupés et classés dans le secteur des ménages. Les données en volume proviennent des statistiques de bilan des IFM de la BCE.

Pour les demandes des médias, veuillez contacter Stefan Ruhkamp au numéro suivant +49 69 1344 5057.

Des tableaux présentant des ventilations supplémentaires des statistiques des taux d'intérêt bancaires, y compris les indicateurs composites du coût d'emprunt pour tous les pays de la zone euro, sont disponibles dans le *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE à l'adresse suivante : sdw.ecb.europa.eu/reports.do?node=1000002880. Un sous-ensemble est présenté de façon interactive dans « Nos statistiques » à l'adresse suivante www.euro-area-statistics.org.

L'ensemble des statistiques relatives aux taux d'intérêt bancaires pour la zone euro et pour les différents pays peut être téléchargé à l'adresse suivante : sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=2018774. Pour plus d'informations relatives à la méthodologie, y compris le calendrier de publication, se reporter à la partie *Bank interest rates* du site internet de la BCE à l'adresse www.ecb.europa.eu/stats/money/interest/interest/html/index.en.html.

Notes:

- Les indicateurs composites du coût d'emprunt sont décrits dans l'article intitulé Évaluer la transmission de la politique monétaire aux taux débiteurs des banques dans la zone euro en période de fragmentation financière du Bulletin mensuel d'août 2013 (encadré 1).
- Les taux d'intérêt appliqués aux contrats nouveaux sont pondérés des montants des différents contrats, d'abord par les déclarants puis lors du calcul des moyennes nationales et de la zone euro. Ainsi, outre des modifications des taux d'intérêt, les variations des taux d'intérêt moyens de la zone euro appliqués aux contrats nouveaux reflètent également des modifications dans la pondération des différents pays au sein des catégories d'instruments concernées. « L'effet taux d'intérêt » et « l'effet pondération » présentés dans ce communiqué proviennent de l'indice Bennet, qui permet de distinguer les évolutions mensuelles des taux de l'ensemble de la zone euro résultant de modifications des taux de chaque pays (« l'effet taux d'intérêt ») des évolutions liées aux modifications des pondérations des contributions des différents pays (« l'effet pondération »).
- Outre les statistiques mensuelles relatives aux taux d'intérêt bancaires dans la zone euro en novembre 2014, le présent communiqué de presse contient des révisions mineures des données relatives aux périodes antérieures. Sauf indication contraire, les séries statistiques relatives à la zone euro recouvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro avant la période à laquelle elles se rapportent.
- À compter de janvier 2015, la mise en page et les informations contenues dans ce communiqué de presse ont été améliorées et incluent des liens directs vers les données sous-jacentes disponibles dans le *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Les retours et suggestions d'améliorations supplémentaires sont les bienvenus.

Pour toute demande de renseignement des médias, veuillez contacter Stefan Ruhkamp au +49 69 1344 5057.

Banque de France Direction de la Communication Service de Presse 9 rue du Colonel Driant 75049 PARIS CEDEX 01

Tél.: 01 42 92 39 00 - Télécopie: 01 42 60 36 82

Internet: http://www.banque-france.fr